

PROGRAMMES DE SOUTIEN DU CRILCQ À L'UQAM EN VIGUEUR DU 1^{ER} AVRIL 2013 au 31 MARS 2014

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises à l'UQAM soutient ses membres dans leurs projets de structuration, de diffusion et de vulgarisation de la recherche. Il apporte aussi son aide aux étudiant(e)s des cycles supérieurs par des bourses, des subventions à la diffusion et à l'organisation de colloques étudiants ainsi qu'aux stagiaires postdoctoraux par des subventions à la diffusion et à la vulgarisation.

Chaque demande de soutien au Centre est évaluée selon le mécanisme et les critères ci-dessous.

L'aide que peut apporter le Centre doit être complémentaire à d'autres sources, et secondaire par rapport à ces dernières.

Par ailleurs, le Centre conseille les chercheurs pour que ces derniers déposent des demandes auprès des organismes de subventions. La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).

Le soutien accordé par le Centre doit être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé. S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2014, sauf si une autre date a été mentionnée dans la lettre de réponse.

Dans tous les cas, le projet doit porter entièrement ou partiellement sur le Québec.

Les étudiant(e)s doivent être dirigé(e)s par un(e) membre régulier(ère) du CRILCQ à l'UQAM (Pierre Barrette (École des médias), Marie Beaulieu (Département de danse), Daniel Chartier (Études littéraires), Robert Dion (Études littéraires), Dominique Garand (Études littéraires), Dominic Hardy (Histoire de l'art), Yves Jubinville (École supérieure de théâtre), Laurier Lacroix (Histoire de l'art), Michel Lacroix (Études littéraires), Gilles Lapointe (Histoire de l'art), Pierre-Édouard Latouche (Histoire de l'art), Jacinthe Martel (Études littéraires), Jean-Christian Pleau (Études littéraires), Lucie Robert (Études littéraires), Lori Saint-Martin (Études littéraires), Chantal Savoie (Études littéraires) ou Esther Trépanier (Histoire de l'art)) et être officiellement inscrit(e)s au CRILCQ (l'inscription peut se faire via le site du CRILCQ :

<http://www.crilcq.org/etudiants/inscription.asp>)

Les programmes ci-dessous sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2014. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps 2014 pour l'année 2014-2015.

Pour tous les membres (réguliers, étudiant-e-s, postdoctorant-e-s)

Le Centre soutient la diffusion des ouvrages publiés ou édités par ses membres (le (la) membre est auteur(e) du livre ou éditeur(trice) de l'ouvrage) au cours de l'année courante, qui portent partiellement ou entièrement sur le Québec ou qui s'inscrivent dans l'un des axes de recherche du CRILCQ.

La demande sera étudiée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Si un soutien est accordé, le Centre achètera des exemplaires de l'ouvrage et en disposera selon ses besoins et les suggestions faites par le(la) demandeur(e).

Les postdoctorant(e)s qui ne sont pas titulaires d'une bourse FRQSC ou CRSH sont aussi admissibles à ce programme.

Pour les membres réguliers (professeur-e-s)

Soutien à la structuration et à la transition de la recherche

Programme modifié en 2013-2014

Ce programme vise à soutenir le développement d'un projet de recherche collectif et/ou la mise en commun de projets de recherches, dans le but de déposer une demande de financement pour le réaliser.

Le projet doit regrouper au moins 3 membres du CRILCQ (de l'UQAM ou d'un autre site), dont un(e) demandeur(re) principal(e) qui est membre régulier du CRILCQ à l'UQAM. Le projet doit mener au dépôt d'une demande de financement dans un organisme externe.

La demande sera évaluée par le comité exécutif du Centre, qui jugera de son admissibilité et de sa pertinence.

Le(la) demandeur(e) peut obtenir jusqu'à 3000\$.

Appui à la présentation de conférence ou de communication (au Québec ou à l'étranger) ou à l'invitation de conférencier(ère)s

Programme modifié en 2013-2014

Ce programme vise à encourager les membres à faire connaître leurs travaux par le biais de conférences et de communications, au Québec et à l'étranger, ainsi qu'à leur permettre d'inviter des chercheur(e)s dans le cadre d'événements publics. Toutes les interventions doivent être publiques et annoncées sur le site et dans le bulletin du CRILCQ.

La demande de soutien doit être déposée avant le début de l'activité prévue. L'activité devra avoir lieu avant le 30 avril 2014.

Cette demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Le(la) chercheur(e) qui entend présenter une conférence/une communication ou inviter un(e) conférencier(ère) après le 30 avril 2014 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2014-2015 avant de présenter sa demande.

Un(e) membre peut demander jusqu'à 1 000\$ par année dans ce programme, qu'il s'agisse de la présentation d'une conférence ou d'une communication ou de l'invitation d'un(e) conférencier(ère). Toutefois, le soutien ne peut dépasser 700\$ par demande. Par exemple, si un membre demande 700\$ pour donner une conférence, il peut demander à une autre occasion jusqu'à 300\$ pour recevoir un(e) conférencier(ère) ou pour présenter une autre conférence lors d'un autre séjour.

Un cachet peut être versé à un artiste ou un écrivain, mais non à un professeur.

Appui aux colloques ou aux congrès

Ce programme vise à encourager et à appuyer l'organisation de colloques et de congrès par les membres du CRILCQ. Pour être admissible, le colloque ou le congrès doit être précédé d'un appel de communications public. L'événement doit être ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire. Le programme doit être annoncé sur le site et dans le bulletin du CRILCQ.

Au moins 3 membres du CRILCQ (de l'UQAM ou d'un autre site) doivent participer à l'événement. Le(la) demandeur(re) principal(e) doit faire partie du comité d'organisation.

L'activité devra avoir lieu avant le 31 mai 2014. Le(la) chercheur(e) qui entend organiser une activité qui aura lieu après le 31 mai 2014 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2014-2015 avant de présenter sa demande.

Un colloque doit rassembler au moins 8 conférencier(ère)s et un congrès, au moins 30.

Ce programme qui vise à octroyer un montant maximal de 1 500\$ pour un colloque et un montant maximal de 3 000\$ pour un congrès.

Un cachet peut être versé à un artiste ou un écrivain, mais non à un professeur.

Pour les membres étudiant-e-s

Bourses d'études supérieures du CRILCQ à l'UQAM

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises à l'Université du Québec à Montréal annonce pour l'année 2013-2014 deux bourses pour les étudiants(es) des cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles), dotées chacune d'un montant de 5 000\$.

Critères d'admissibilité

➤ L'étudiant(e) doit être inscrit(e), lors des sessions d'automne 2013 et/ou d'hiver 2014, dans un programme de 2^e ou de 3^e

cycle à l'UQAM et être dirigé(e) par un membre régulier du CRILCQ à l'UQAM, soit : Pierre Barrette (École des médias), Marie Beaulieu (Département de danse), Daniel Chartier (Études littéraires), Robert Dion (Études littéraires), Dominique Garand (Études littéraires), Dominic Hardy (Histoire de l'art), Yves Jubinville (École supérieure de théâtre), Laurier Lacroix (Histoire de l'art), Michel Lacroix (Études littéraires), Gilles Lapointe (Histoire de l'art), Pierre-Édouard Latouche (Histoire de l'art), Jacinthe Martel (Études littéraires), Jean-Christian Pleau (Études littéraires), Lucie Robert (Études littéraires), Lori Saint-Martin (Études littéraires), Chantal Savoie (Études littéraires) ou Esther Trépanier (Histoire de l'art).

➤ Son sujet de mémoire ou de thèse doit porter entièrement ou en partie sur le Québec.

Dossier de candidature

Seuls les documents suivants seront transmis au jury pour évaluation :

- Le formulaire de demande de bourse, signé par le(la) candidat(e) et le(la) directeur(trice) — ou le (la) futur(e) directeur(trice) de recherche;
- Une copie des relevés de notes universitaires;
- Un *curriculum vitæ* d'au plus 3 pages.

Critères de sélection :

- La nécessité d'un soutien financier pour amorcer ou poursuivre des études supérieures;
- La qualité, l'intérêt et la pertinence du projet de mémoire ou de thèse;
- La qualité et l'originalité du parcours universitaire.

Les dossiers doivent être remis **avant le vendredi 30 août 2013 à 16h.**

Le formulaire de demande est disponible sur demande par courriel ou sur le site du CRILCQ, à http://www.crilcq.org/bourses/b_maitrise_crilcq_uqam.asp

Le soutien est accordé suite à l'examen de la demande par un jury.

Appui aux journées d'études et colloques étudiants

Programme bonifié en 2013-2014

Ce programme vise à encourager et à appuyer l'organisation de journées d'études et de colloques par les étudiants membres du CRILCQ. L'événement doit être ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire. Le programme doit être annoncé sur le site et dans le bulletin du CRILCQ.

Au moins 2 membres du CRILCQ (de l'UQAM ou d'un autre site) doivent organiser l'événement ou y faire une communication. Le(la) demandeur(re) principal(e) doit faire partie du comité d'organisation.

Les postdoctorant(e)s qui ne sont pas titulaires d'une bourse FRQSC ou CRSH sont aussi admissibles à ce programme.

L'activité devra avoir lieu avant le 31 mai 2014. Le(la) chercheur(e) qui entend organiser une activité qui aura lieu après le 31 mai 2014 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2014-2015 avant de présenter sa demande.

Une journée d'études doit rassembler au moins 4 conférencier(ère)s et un colloque, au moins 8.

Pour être admissible, le colloque doit être précédé d'un appel de communications public.

Ce programme qui vise à octroyer un montant maximal de 200\$ pour une journée d'études et un montant maximal de 500\$ pour un colloque.

Un cachet peut être versé à un artiste ou un écrivain, mais non à un professeur.

Appui à la présentation de communication (au Québec ou à l'étranger)

Programme bonifié en 2013-2014

Ce programme vise à encourager les membres étudiants à faire connaître leurs travaux par le biais de communications en

colloque, au Québec et à l'étranger. Toutes les interventions doivent être publiques et annoncées sur le site et dans le bulletin du CRILCQ.

Les postdoctorant(e)s qui ne sont pas titulaires d'une bourse FRQSC ou CRSH sont aussi admissibles à ce programme.

La demande de soutien doit être déposée avant le début de l'activité prévue. L'activité devra avoir lieu avant le 30 avril 2014.

Cette demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Un(e) membre étudiant peut demander jusqu'à 500\$ par année dans ce programme. Toutefois, le soutien ne peut dépasser 300\$ par demande. Par exemple, si un membre demande 300\$ pour donner une communication, il peut demander à une autre occasion jusqu'à 200\$ pour en présenter une autre lors d'un autre séjour.

Pour les stagiaires postdoctorant-e-s (titulaires d'une bourse du FRQSC ou du CRSH)

Soutien aux chercheurs postdoctoraux

Ce programme vise à octroyer à un(e) stagiaire postdoctoral(e) titulaire d'une bourse du FRQSC ou du CRSH et sous la supervision d'un membre régulier du Centre, un montant maximal de 3 000\$ pour une période de 2 ans à des fins de diffusion et de vulgarisation. Il est accordé lors de l'annonce des résultats du CRSH et du FRQSC au printemps.

MODE DE REMBOURSEMENT

Le Centre n'est pas autorisé à verser le montant du financement dans un compte au nom du (de la) responsable. Les soutiens du Centre doivent donc être administrés par la coordonnatrice.

Selon les règles d'utilisation des subventions provinciales et fédérales et afin de pouvoir procéder au remboursement de certaines dépenses, vous devrez obligatoirement transmettre à la coordonnatrice du Centre:

1- LE FORMULAIRE DE RAPPORT DE DEPENSE dûment rempli et signé.

Il doit inclure: votre identification ou celle de votre invité(e), l'objectif du voyage; les dates et la ou les destinations ; les documents précisant les dates de l'événement (programme, par exemple) ; le détails des dépenses quotidiennes (per diem) ; le détail concernant le véhicule utilisé ; les reçus originaux pour la location d'automobile, les factures de plein d'essence (fait sur le lieu de destination) les factures d'hôtel et la preuve de paiement (reçu de carte de crédit ou autre) ; les factures originales des billets d'avion ainsi que les cartes d'embarquement ; les reçus officiels de paiement de frais d'inscription à un colloque ou à un congrès ainsi que le programme.